



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2015, Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF. hceres-02041140

HAL Id: hceres-02041140

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041140>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit public

- Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Etudes juridiques

Établissement déposant : Université Pierre Mendès France - Grenoble - UPMF

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de master *Droit public* est organisée sur deux années : la première année est un tronc commun qui permet à la fois d'approfondir des matières déjà étudiées en licence droit et de découvrir de nouvelles matières qui se rattachent à la famille du droit public. Elle est proposée tant en formation présentielle qu'à distance.

La seconde année propose quatre spécialités distinctes avec des thématiques bien identifiées.

Une spécialité intitulée *Administration et droit de l'action publique* (avec deux parcours distincts : un parcours orienté « recherche » intitulé *Droit public approfondi*, co-habilité avec la Faculté de droit de Chambéry, et un parcours indifférencié « recherche et professionnel » intitulé *Administration publique et territoires*).

Une spécialité intitulée *Histoire, théorie et pratique des droits de l'Homme* (avec deux parcours distincts : l'un étant tourné vers la recherche : le parcours *Histoire, droit, droits de l'Homme*, l'autre étant « professionnalisant » : le parcours *Théorie et pratique des droits de l'homme*). Cette spécialité est organisée à Grenoble mais aussi à Lyon dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut des Droits de l'Homme (IDH) de l'Université Catholique de Lyon.

Une spécialité intitulée *Droit public des affaires et collectivités territoriales* (avec une dominante professionnelle marquée mais progressive dans les apprentissages) - cette formation a été ouverte en 2004.

Une dernière spécialité intitulée *Droit de la montagne* qui, à la différence des précédentes, porte sur un objet d'étude très en rapport avec l'environnement socio-économique local.

Les débouchés professionnels sont variés : concours d'accès aux fonctions publiques, professions judiciaires (magistrat, avocat), professions juridiques au sein de structures publiques ou privées, en France (entreprises, associations) et à l'étranger (ONG), mais aussi métiers de l'enseignement et de la recherche. Cette mention de master est accessible notamment aux étudiants diplômés d'une licence en droit ou d'administration publique.

Avis du comité d'experts

L'architecture de la formation est claire et cohérente. En M1, les enseignements se divisent en matières juridiques fondamentales, matières complémentaires et matières optionnelles. Le choix d'un enseignement optionnel par semestre donne une légère dimension interdisciplinaire. De manière classique, le M1 prolonge les acquis de licence en permettant d'approfondir l'aptitude à l'analyse juridique, dans le cadre classique de cours magistraux et de travaux dirigés. L'accent est mis sur les compétences rédactionnelles (rédaction d'un rapport de 30 pages) et de recherche documentaire en droit. Les travaux en groupe (mode projet) ne sont pas suffisamment pratiqués alors qu'ils correspondent de plus en plus à des réalités dans les professions juridiques et le M2 *Administration et droit de l'action publique* montre que la voie est praticable. Les stages sont insuffisamment systématisés, même dans les parcours recherche, car il peut être très pénalisant aujourd'hui pour un étudiant de quitter le système universitaire avec un diplôme à bac+5 sans jamais avoir effectué de stage, ce qui peut arriver en suivant certains parcours à l'intérieur de cette mention de master de droit public.

Un effort particulier est fait en faveur des étudiants souhaitant préparer des concours administratifs en parallèle de leur poursuite d'études en master, avec un module optionnel *ad hoc* conçu sous la forme d'un DU (diplôme d'université) intitulé *Métiers du secteur public*. Si la présence de l'Institut régional d'administration de Lyon peut justifier un tel encouragement, il n'est toutefois pas donné d'éléments statistiques sur les concours préparés et les taux

de réussite enregistrés, ce qui est pourtant de nature à renseigner sur l'efficacité de cette préparation spécifique couplée avec une poursuite d'études en master de droit public dont l'une des finalités intrinsèque est déjà de préparer à des carrières administratives.

On relève par ailleurs en M1, le développement en complément de l'enseignement en présentiel d'une formule d'enseignement à distance (EAD), où la transmission des savoirs s'appuie sur la mise en ligne des cours ainsi que sur la possibilité offerte aux étudiants d'accéder à un « forum » animé par des tuteurs pour répondre aux questions de fond ou aux difficultés de méthode rencontrées. Il manque néanmoins un bilan plus précis et plus exhaustif de cette expérience pour pouvoir en apprécier là aussi l'efficacité et les leçons qu'il convient d'en tirer.

La mention est adossée au Centre de recherches juridiques (CRJ - équipe d'accueil qui héberge des enseignants-chercheurs de droit privé et de droit public) et au Centre d'études et de recherche sur le droit, l'histoire et l'administration publique (CERDHAP - équipe d'accueil qui se consacre à l'étude de l'évolution historique des institutions publiques et aux mutations contemporaines de l'action publique, notamment territoriale). Ces deux laboratoires sont rattachés à la Faculté de droit de Grenoble. Dès la première année, il y a une forte incitation à la recherche en ayant rendu obligatoire la réalisation d'un rapport de recherche, mais sans que les précisions sur la nature, les modalités d'évaluation (alors que deux crédits y sont affectés) et l'impact en soient présentées. Cette place de la recherche varie selon le parcours suivi (parcours recherche ou parcours professionnel). L'implication des professionnels est insuffisamment sollicitée. Elle recouvre essentiellement la forme classique de vacations d'enseignement (seuls deux professionnels assurent un TD de 16h, les six autres n'assurant qu'une intervention d'une heure sous forme de conférence).

L'équipe pédagogique du M1 est solide (dix-huit enseignants-chercheurs et huit professionnels). Quant au pilotage, en l'absence de réelles structures collégiales (comme un conseil de perfectionnement) on constate qu'il est assuré par des enseignants-chercheurs de l'institution, lesquels exercent généralement seuls la prise de décision en recourant dans certains cas à une association informelle de professionnels et en ayant des échanges avec les délégués étudiants (notamment en M1).

Il existe une certaine fragilité concernant les flux d'étudiants de nature à pouvoir alimenter les différentes spécialités des M2, notamment *Droit de la montagne* qui connaît des difficultés d'attractivité. Le M1 n'est effectivement pas le vivier de recrutement unique des M2 (en moyenne autour de 50 étudiants présents et de 14 à 39 étudiants à distance en M1 pour un volume global en M2 variant de 124 à 147). Cependant, ce qui peut apparaître comme un inconvénient est aussi susceptible de traduire par ailleurs l'attractivité d'une formation si celle-ci peut fonctionner grâce à des candidatures « hors zone ». Pour favoriser l'attractivité des spécialités en M2, des procédures de doubles diplômes sont mises en place pour permettre aux étudiants qui y sont inscrits d'intégrer plus rapidement le marché du travail (par exemple avec l'école supérieure de commerce « Grenoble école de management » (GEM)). Le taux de réussite en M1 reste moyen (variant de 53 à 66 % pour les formations en présentiel) voire très moyen (de 20 à 36 % pour les étudiants à distance). La poursuite en M2 au sein de l'UPMF varie de 58 à 77 %, les informations sur les autres étudiants diplômés du M1 ne sont pas fournies. D'une manière générale le taux de réussite en M2 est très satisfaisant variant de 88 à 92 %.

Le souci du suivi des diplômés doit faire l'objet d'une plus grande systématisation en M1. La pratique ne peut reposer uniquement sur les rapports entretenus par le responsable d'une formation avec une association d'anciens étudiants. Les enquêtes menées par l'Observatoire (OFIP) (à 8 et 30 mois) permettent de disposer d'une image brute de l'insertion professionnelle des diplômés des différentes spécialités, avec des taux de réponse variables, mais parfois très satisfaisants comme pour la spécialité *Droit de la montagne*.

Ne sont pas mobilisés les moyens informatiques qui permettraient de systématiser davantage les canaux d'information. La survie de certaines spécialités peut en dépendre (débouchés professionnels aléatoires pour les étudiants du M2 *Administration et droit de l'action publique* qui doivent compléter leur formation après l'obtention du diplôme).

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Les étudiants de M1 sont tenus de réaliser un rapport de recherche et une formation sur la déontologie de la recherche est assurée, ce qui est très intéressant.
Place de la professionnalisation	Elle est généralement bien présente dans les parcours « professionnels » ; elle fait l'objet d'efforts moins soutenus dans les parcours « recherche ». Ses formes sont traditionnelles lorsqu'elle est le fait de praticiens (vacations d'enseignement et de rencontres avec les étudiants), ce qui est souhaitable mais pas toujours suffisant pour autant. Des ateliers spécifiques d'accompagnement sur cet enjeu sont assurés (CV, lettre, entretien).
Place des projets et stages	Il n'y a pas réellement de projet mais un rapport de recherche en M1 qui ne correspond pas tout à fait. Les stages ne sont pas toujours systématisés et le dossier fournit très peu d'informations sur l'accompagnement.
Place de l'international	Cette place est variable en fonction des spécialités (voir les tableaux spécifiques).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Deux formules méritent particulièrement l'attention : la mise en place d'une double diplomation en master est proposée au niveau M2 avec l'école supérieure de commerce de Grenoble « GEM » (« Grenoble école de management ») ; une préparation aux concours administratifs est proposée aux étudiants du master droit public sous la forme optionnelle d'un diplôme d'université « métiers du secteur public ».
Modalités d'enseignement et place du numérique	Une formation à distance (EAD) est mise en place en M1 qui intègre des cours en ligne, un forum de discussion, des documents de conseils méthodologiques, des annales de sujets et un <i>vade-mecum</i> pour les épreuves orales. Pour la formation en présentiel, il n'y a pas de politique particulière autour des outils numériques dont l'usage est à la discrétion des enseignants.
Evaluation des étudiants	Conçue de façon traditionnelle, elle permet par des épreuves écrites et orales de vérifier les compétences des étudiants.
Suivi de l'acquisition des compétences	Il n'est pas fait mention d'un portefeuille de compétences ni d'un livret de l'étudiant. Il n'apparaît pas de dispositifs de suivi sur cette thématique, alors que les compétences sont décrites par les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).
Suivi des diplômés	L'observatoire existant fournit les données brutes, mais il n'apparaît pas de suivi réellement formalisé au niveau de la mention.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	S'il n'existe pas de conseil de perfectionnement, il y a des pratiques de dialogue qui a défaut d'en tenir lieu permettent de réaliser certaines avancées ponctuelles. On note le manque d'institutionnalisation de l'évaluation par les étudiants.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Cohérence d'ensemble de la formation avec spécialisation progressive dans les différents M2
- Des équipes pédagogiques solides s'appuyant sur des enseignants-chercheurs en poste à la faculté de droit de Grenoble et sur les professionnels
- Originalité de l'offre dans le secteur du droit de la montagne
- Existence de doubles diplomations
- Présence d'un enseignement à distance pour le M1

Points faibles :

- Fragilité du vivier de recrutement pour certaines spécialités en raison d'une réelle concurrence sur les thématiques relatives aux droits de l'Homme ou aux collectivités territoriales
- Politique des stages insuffisante (existence ; durée)
- Le suivi des diplômés manque d'organisation au sein de la mention
- Relations avec des professionnels souvent étendues mais peu approfondies

Conclusions :

La mention de master *Droit public* est un peu incontournable dans une faculté de droit qui se respecte et qui dispose d'une démographie étudiante suffisante. Si la déflation des effectifs dans les administrations publiques est actuellement à l'œuvre en France, ce qui peut contribuer à tarir cette filière dans les facultés de droit, force est de constater que la matière elle-même se développe et se diversifie dans des proportions telles que cette tendance très nette, pas seulement conjoncturelle mais très certainement structurelle, justifie pleinement la formation de juristes publicistes.

Ces derniers devront toutefois s'adapter au marché de l'emploi en se dirigeant vers les métiers qui sollicitent le plus leurs compétences. La mono-spécialisation n'est peut-être toutefois pas un gage d'employabilité assuré. Il conviendrait de veiller à ce que la formation donnée aux publicistes ne les rende pas étrangers à d'autres disciplines du droit, comme le droit privé. Il conviendrait également de veiller à ce que les vertus du raisonnement juridique et de l'étude critique des textes et pratiques demeurent en leitmotiv de la formation du juriste. Sans négliger non plus l'apport des nouvelles technologies dont le juriste doit être non seulement consommateur, à travers les banques de données dont il importe qu'il sache parfaitement maîtriser l'usage, mais également acteur en pratiquant de façon proactive l'informatique du droit. On ajoutera que la pratique correcte de l'anglais juridique s'impose aujourd'hui dans le portefeuille de compétences du juriste, alors que l'impression que le droit est national fausse la réalité (il suffit de vouloir consulter un document de la Commission européenne ou d'une quelconque agence de l'Union pour constater que l'anglais y est souvent la seule langue en usage).

Sous ces différents aspects, on constate que le master de droit public de l'UPMF de Grenoble se place sur un marché de la formation en droit public qui est à la fois assez étroit, compte tenu des besoins de l'économie, et très concurrentiel, du fait de l'existence en France d'une offre de formation particulièrement riche et variée. On ajoutera la concurrence internationale à l'abri de laquelle nos facultés de droit se trouvent encore, mais qui gagne progressivement du terrain, la France devant aussi attirer des étudiants du monde entier dans ses filières d'excellence.

Pour affronter ces défis, le master de droit public de l'UPMF a plusieurs atouts. Mais il présente aussi quelques faiblesses.

L'offre de formation proposée est cohérente, diversifiée et en rapport avec la présence à la faculté de droit de Grenoble d'une équipe d'enseignants-chercheurs solide à tous points de vue. Néanmoins des faiblesses ayant été relevées, il conviendrait :

- de mieux suivre l'insertion professionnelle des diplômés en se dotant d'outils adaptés,
- de faire évoluer les relations avec les professionnels au-delà des classiques vacations d'enseignement, en les impliquant davantage dans les formations,
- de mieux systématiser la part de l'international, qui malgré des initiatives de qualité, reste modeste, comme en « Droit public des affaires et collectivités territoriales ».

En outre, la forte concurrence sur le marché de la formation dans les spécialités des M2 devrait inviter les équipes pédagogiques à réfléchir aux nouvelles valeurs ajoutées à apporter aux diplômés, comme par exemple des doubles diplomations qui font déjà l'objet d'expérimentations.

Éléments spécifiques des spécialités

Histoire, Théorie et pratique des droits de l'homme

<p>Place de la recherche</p>	<p>Cette spécialité est adossée au Centre d'études et de recherche sur le droit, l'histoire et l'administration publique (CERDHP) de la Faculté de droit de Grenoble. Mais la recherche n'a pas la même importance selon le parcours considéré. Elle est beaucoup plus marquée dans le parcours « recherche ». C'est ainsi que les étudiants inscrits dans ce parcours rédigent un mémoire sous la direction d'un membre de l'équipe pédagogique, et peuvent ensuite poursuivre en thèse (champs investis : l'histoire du droit et le droit international des droits de l'Homme). Ils sont alors inscrits à l'école doctorale « Sciences juridiques » de l'UPMF. Un effort particulier est fait en faveur de l'enseignement des méthodes de la recherche historique (de un à sept étudiants poursuivent en thèse selon les années).</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Dans le parcours « recherche », la professionnalisation emprunte les voies de l'initiation à la recherche. On peut regretter l'absence de professionnels dans l'équipe pédagogique, alors que les synergies avec certains organismes non universitaires œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme pourraient le justifier et permettre d'enrichir les points de vue.</p> <p>Dans le parcours « professionnel », cette place est beaucoup plus marquée. C'est ainsi que l'on trouve dans l'équipe des intervenants des acteurs de la société civile à côté des enseignants-chercheurs de la faculté de droit de Grenoble. De plus, outre le stage et des exercices d'application variés, on note l'existence d'un séminaire « Élaboration du projet professionnel ».</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Dans le parcours « recherche » le stage n'est pas prévu. Mais il est encouragé, surtout s'il peut être couplé avec la rédaction du mémoire de recherche.</p> <p>Dans le parcours « professionnel », le stage est obligatoire. Il prend la forme d'un « stage d'observation-action » (deux mois minimum) qui a lieu au sein d'une organisation internationale, d'une ONG ou d'une association (en France ou à l'étranger). Il est encadré par un mécanisme de double tutorat : un tuteur au sein de l'institution d'accueil et un tuteur universitaire.</p>

Place de l'international	<p>Il n'y a pas de partenariat international dans le cadre du parcours « recherche ». Toutefois, la procédure des enseignants-chercheurs invités par les laboratoires, et en particulier le CERDHAP, est de nature à favoriser les contacts.</p> <p>Dans le parcours « professionnel », cette place est plus marquée grâce à l'intervention de praticiens étrangers et la possibilité d'effectuer un stage hors du territoire français.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Il n'existe pas de dispositifs institutionnalisés dans le parcours « recherche » ; mais des pratiques en faveur de l'aide à la réussite.</p> <p>Le parcours « professionnel » recrute majoritairement en dehors du M1 de droit public, ce qui est problématique eu égard à son rattachement à cette mention.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les modalités d'enseignement sont classiques (cours magistraux et séances de méthodologie). Des mutualisations sont à l'œuvre entre les deux parcours (recherche et professionnel) et pourraient même être développées avec le M2 « recherche » « Droit international et européen », si des difficultés de calendrier universitaire n'y faisaient pas obstacle.</p> <p>Dans le parcours « recherche », si les volumes horaires d'enseignement ne sont pas particulièrement importants, cela est justifié par la nécessité de permettre aux étudiants qui préparent un mémoire de recherche de le soutenir le plus tôt possible pour pouvoir candidater aux allocations de recherche. Dans le parcours « recherche », la place du numérique se limite à des usages comme celui de supports du type diaporamas.</p> <p>Dans le parcours « professionnel » le point notable est l'existence d'une formation des étudiants à l'utilisation des nouvelles technologies dans les milieux professionnels de l'humanitaire et du développement, qui est confiée à un professionnel en communication.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Cette évaluation passe par des mécanismes éprouvés : examens écrits et oraux ; contrôle continu et contrôle terminal ; épreuve dite « grand oral » utilisant les ressorts de l'exposé-discussion dans le parcours « recherche » ; soutenance du rapport de stage dans le parcours « professionnel ».</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>La spécialité n'utilise pas encore le « Portefeuille d'expériences et de compétences » (PEC).</p> <p>Un suivi de l'acquisition des compétences est toutefois mis en œuvre de façon plus ou moins formalisée dans le cadre d'un dialogue entre chaque étudiant et le responsable de la formation.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi est réalisé par l'observatoire mais sans que les données ne soient finalement assez précises pour un usage par les responsables de la spécialité, selon le dossier.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il n'y a pas de réel conseil de perfectionnement. Des réunions ponctuelles de l'équipe pédagogique à certains moments de l'année sont l'occasion d'échanges.</p> <p>Il n'est pas prévu non plus de procédure systématique d'évaluation par les étudiants, mais cela doit se mettre en place.</p>

Administration et droit de l'action publique

Place de la recherche	Ce M2 est adossé au Centre de recherche juridique (CRJ) et au Centre d'études et de recherche sur le droit, l'histoire et l'administration publique (CERD'HAP) de la faculté de droit de Grenoble. Mais, plus concrètement, les étudiants suivent le séminaire « Droit et action publique » et sont ainsi initiés à la recherche. Par ailleurs, ils rédigent un mémoire de recherche sous la direction d'enseignants-chercheurs rattachés aux laboratoires précités.
Place de la professionnalisation	Des efforts sont faits pour créer du lien avec le marché de l'emploi, sous la forme notamment d'interventions ponctuelles devant les étudiants de professionnels issus de secteurs variés. Il manque toutefois un cadre pour mieux organiser le suivi et l'accompagnement des étudiants, de l'avis même du responsable pédagogique. La cellule information orientation du BAIP accompagne aussi les étudiants.
Place des projets et stages	Le stage ne devient obligatoire que là où la formation se veut « professionnelle » (durée : trois à six mois). Il ne l'est pas lorsque c'est l'option « recherche » qui domine. Cette absence de systématisation interpelle eu égard à la thématique de ce M2.
Place de l'international	Deux accords de double diplomation existent : l'un en administration publique avec l'Université de l'Amitié des Peuples à Moscou (Russie), l'autre en administration et gestion publique avec l'Université de Buenos-Aires (Argentine). On ne connaît pas le détail sur les flux que ces formules ont fait naître, sauf pour l'Argentine où il est précisé que très peu d'étudiants ont été concernés. Par ailleurs des accords de coopération ont été conclus avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur de par le monde, qui fournissent un cadre pour favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants. Le dossier ne fournit toutefois pas de détails quantitatifs et qualitatifs concernant cet aspect.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La formation est ouverte aux étudiants ayant une formation à bac+4 en droit public et/ou en science politique. Quant à la procédure de sélection à l'entrée, elle entre dans des schémas classiques (dossier et/ou jury d'entretien). On relève également qu'il est possible d'intégrer la formation par validation des acquis professionnels et avec aménagement d'études (mais seulement deux ou trois cas en cinq ans). Il n'y a pas d'information sur les passerelles et autres dispositifs d'aide à la réussite.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Une place est réservée aux travaux de groupe, dans le cadre d'une tentative pour renouveler les méthodes pédagogiques d'apprentissage et d'évaluation. Mais la singularité de cet effort n'est pas présentée. Quant au numérique, il est mis à contribution sous deux formes : accès aux banques de données et travail en mode collaboratif avec des plateformes appropriées. Mais le dossier ne précise pas en quoi consiste cette dernière formule.
Evaluation des étudiants	Des formules classiques sont mises en œuvre : écrits et oraux ; contrôle continu et contrôle terminal.
Suivi de l'acquisition des compétences	Les examens en tiennent lieu, ce qui est un peu court. Il n'existe pas de livret de l'étudiant ou des compétences par exemple.

Suivi des diplômés	Les enquêtes sont réalisées par l'Observatoire et montrent une insertion intéressante sur les diplômés ayant répondu (72 à 85 % dans les enquêtes à trente mois avec de 53 à 68 % de retour). Une association participe aussi au suivi mais sans que nous ayons de résultats précis.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Des pratiques informelles sont mises en œuvre. Mais il n'y a pas de procédures cadrées et de structures collégiales institutionnalisées (comme un conseil de perfectionnement).

Droit de la montagne

Place de la recherche	Ce M2 est adossé au Centre de droit de la montagne qui lui-même est rattaché au Centre d'études et de recherche sur le droit, l'histoire et l'administration publique (CERDHAP - qui est une équipe d'accueil). Les étudiants bénéficient des colloques organisés et d'un partenariat de recherche avec le Labex ITEM.
Place de la professionnalisation	De nombreux professionnels participent à cette formation en fonction de leurs domaines de compétences, notamment dans le cadre du séminaire de « diagnostic territorial ».
Place des projets et stages	Un stage est prévu à compter du mois de mars (de quatre à huit semaines selon le parcours). Il est obligatoire même si l'étudiant opte pour le parcours « recherche ». Il donne lieu à la rédaction d'un rapport ou d'un mémoire selon le cadre dans lequel il est préparé.
Place de l'international	Le dossier ne fait pas état d'une place particulière réservée à l'international, si ce n'est pour préciser qu'un étudiant vietnamien a suivi la formation et s'est depuis lancé dans une thèse. On peut regretter que des études comparées ne soient pas davantage systématisées notamment avec des pays voisins qui possèdent également d'importants massifs montagneux.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Cette formation est ouverte aux juristes mais aussi aux non-juristes pour lesquels un cours d'initiation au droit administratif est prévu en début d'année. Mais le volume horaire consacré est assez court.
Modalités d'enseignement et place du numérique	S'agissant des modalités d'enseignement, on relève une alternance de cours en salle et de visites de sites. La place du numérique n'est pas soulignée.
Evaluation des étudiants	Cette évaluation prend des formes classiques : examens terminaux et contrôles continus. Le stage donne lieu à un rapport ou un mémoire. Un séminaire dit « de diagnostic territorial », dispensé au second semestre, doit permettre aux étudiants de montrer leur maîtrise des connaissances acquises au cours du premier semestre. Peu de renseignements en dehors de cette formule académique
Suivi de l'acquisition des compétences	Il n'est pas mentionné de livret des compétences ou autres outils permettant un tel suivi.
Suivi des diplômés	Sur un domaine de formation aussi pointu, il est étonnant qu'aucune procédure formalisée ne soit en place pour s'assurer du devenir des diplômés. Or, le dossier fait état de la mise en place d'une association des anciens étudiants, alors que ce master fête ses dix ans d'âge. Sinon, les enquêtes sont réalisées par l'observatoire et montrent une bonne insertion des diplômés.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe apparemment que des pratiques informelles sans plus en tout cas jusqu'à présent.
--	--

Drôit public des affaires et des collectivités territoriales

Place de la recherche	<p>Ce M2 est adossé au « Groupe de recherches en droit public économique » (GRDPE) qui est rattaché au « Centre de recherches juridiques » (CRJ, qui a le statut d'équipe d'accueil). Les étudiants désireux de poursuivre ensuite en thèse sont accueillis au sein de l'École doctorale « sciences juridiques ». Un environnement favorable à la recherche est ainsi créé.</p> <p>Pendant l'année, les étudiants rédigent un rapport sous la direction d'un enseignant-chercheur.</p>
Place de la professionnalisation	<p>Elle est progressive tout au long de l'année et va en s'accroissant au fur et à mesure que l'on approche du second semestre au cours duquel a lieu le stage. Présence significative de praticiens dans l'équipe pédagogique (40 % des enseignements).</p> <p>Par ailleurs, une préparation aux épreuves orales des concours et examens de recrutement est proposée en guise d'entraînement pour les étudiants.</p>
Place des projets et stages	<p>Un stage est prévu d'avril à septembre pour les étudiants n'ayant pas choisi la voie « recherche » de ce M2.</p> <p>Pendant l'année des mises en situation des étudiants sont destinées à leurs donner une approche pratique des dossiers étudiés.</p>
Place de l'international	<p>Selon le responsable de la formation, l'international n'est pas une priorité, car la formation dispensée repose sur le droit public interne français. On est toutefois surpris par cette argumentation car le réseau des collectivités territoriales à l'étranger, ne serait-ce qu'en Europe, est suffisamment important quantitativement et qualitativement pour justifier des études comparées riches d'enseignements.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le recrutement se fait dans le cadre d'une procédure de sélection classique (dossier et entretien).</p> <p>Dès la rentrée une « remise à niveau » en droit public des affaires est organisée pour l'ensemble de la promotion et ceci afin de s'assurer que tous les étudiants de la promotion maîtrisent bien un certain nombre de connaissances de base, mais avec un volume d'heures faible.</p> <p>On note avec intérêt la mise en place par convention d'un double diplôme entre l'École supérieure de commerce de Grenoble et la Faculté de droit qui permet à des étudiants en droit du M2 d'effectuer un cursus sur deux ans, à raison de deux semestres à la faculté de droit et deux autres semestres au sein de cette école de commerce. L'entrée dans cette dernière se fait sans concours et à des conditions financières avantageuses. Cette formule n'est toutefois pratiquée que par un nombre restreint d'étudiants (deux à trois). Elle montre cependant que la formation en droit public seule n'est pas suffisante pour accéder aux emplois sur lesquels cherchent à postuler les étudiants du M2, et qu'une formation complémentaire donnant des outils en management des entreprises peut leur être particulièrement précieuse.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Un point saillant doit être relevé même s'il relève encore de l'approche expérimentale : c'est l'existence de la double diplomation avec « Grenoble École Management » (GEM) précitée.</p> <p>Il n'y a pas de développements dans le dossier sur la place réservée au numérique.</p> <p>L'enseignement de l'anglais devrait être amélioré. Mais cette observation est à mettre en lien avec la faible part laissée à l'international dans la formation.</p>
Evaluation des étudiants	Des formules classiques articulant examens terminaux et contrôle continu.
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Ce suivi est assuré à l'occasion des examens que passe chaque étudiant, mais également lors de la soutenance du mémoire de recherche ou lors du déroulement d'un stage.</p> <p>Toutefois, il n'y a pas de livret de l'étudiant ni de dispositif spécifique pour un bilan de compétence personnalisé.</p>
Suivi des diplômés	Ce suivi est assuré par l'établissement dans le cadre des activités de l'observatoire. Il l'est également, de façon plus qualitative et précise (avec les emplois occupés) mais néanmoins assez aléatoire en raison des différences de promotion, par l'association des anciens étudiants.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'y a pas de conseil de perfectionnement. Mais une évaluation par voie de questionnaires adressés aux étudiants a permis d'améliorer certains dispositifs. De plus, si l'association de professionnels n'est pas institutionnalisée, des contacts informels permettent d'entretenir le lien.

Observations de l'établissement

Saint-Martin-d'Hères, le 20 avril 2015

Direction des formations et de la vie étudiante

Monsieur Jean-Marc GEIB

Affaire suivie par : Nathalie GENIN
Tél. : 04 76 82 83 01
Mél. : nathalie.genin@upmf-grenoble.fr

Objet : Evaluation HCERES 2015 – Formations du champ Etudes juridiques

Monsieur le Directeur,

Nous tenons à remercier l'ensemble des membres du comité HCERES pour la qualité des travaux d'expertise qui ont été menés.

Nous vous informons que nous n'avons aucune observation à faire remonter à l'HCERES concernant les formations ci-dessous.

MENTIONS

SPECIALITES

LICENCE DEG - DROIT

MASTER DEG - DROIT PRIVE

MASTER DEG - DROIT PUBLIC

MASTER DEG - ETUDES
INTERNATIONALES ET
EUROPEENNES

Droit privé général et contentieux ; Droit de l'entreprise, juristes - conseils d'affaires ; Droit notarial; Droit pénal et sciences criminelles ; Propriété intellectuelle et droit des nouvelles technologies

Histoire, théorie et pratique des droits de l'homme ; Administration et droit de l'action publique ; Droit de la montagne ; Droit public des affaires et collectivités territoriales

Carrières juridiques internationales et européennes; Droit international et européen; Sécurité internationale et défense

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Vice-Président Commission Formation et Vie Universitaire,



Michel ROCCA